

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation de la « charte pour ELLES »

Rapporteur : Isabelle Drancy

Créée en 2014, Respect Zone est une association française spécialisée dans la prévention, l'encadrement et la prise en charge face aux cyberviolences, au cyberharcèlement et à la haine en ligne. Respect Zone mène, en France et dans d'autres pays, un travail de terrain et de prospective en faveur du vivre ensemble numérique, au service des usagers des réseaux sociaux, des jeunes, des parents, des enseignants, des entreprises, des centres sportifs et des collectivités locales.

Les 4 missions essentielles de l'association sont :

- la production et le partage de connaissances sur les cyberviolences (harcèlement, haine, désinformation) ainsi que les causes et effets sur les individus et la société ;
- la sensibilisation et la formation : ouvrir des espaces de discussion collective et équiper d'outils pour prévenir et (ré)agir face aux cyberviolences. Tout public : écoles, universités, familles, entreprises, associations, centres sportifs et culturels, collectivités locales ;
- l'aide aux victimes : assister juridiquement les victimes de cyberviolences et se constituer partie civile dans les affaires liées à son objet social via son Cercle des Juristes ;
- le plaidoyer : porter ces sujets dans le débat public et participer à des chantiers législatifs en tant qu'auditeur avec des propositions pour « détoxifier » l'espace digital (Internet, réseaux sociaux, metaverses...).

Force de propositions, Respect Zone est reconnue par les pouvoirs publics français (Etat, collectivités territoriales), européens et internationaux.

Le monde numérique n'est que le reflet de notre société : les cyberviolences s'enchevêtrent, ainsi, avec les violences subies dans l'espace tangible et s'inscrivent dans un continuum de violences qui visent le plus souvent les femmes, les filles et les personnes les plus discriminées (selon une enquête IPSOS de fin 2022, 84% des victimes de cyberviolences sont des femmes et 74% des personnes impliquées dans des cyberviolences sont des hommes).

En mars 2024, lors de la journée internationale pour les droits des femmes, Respect zone a présenté la « Charte pour ELLES », en faveur des femmes, contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles en ligne. Dérivée de la « Charte Respect Zone », qui engage à respecter l'autre, à modérer ses propos et son espace numérique, cette nouvelle charte dédiée engage à agir concrètement contre le sexisme et les violences, afin de garantir le droit des femmes au respect et à la sécurité dans l'ensemble de l'espace numérique.

Menaces, insultes, envoi de photos intimes, exposition à des contenus violents sont des situations que la majorité des victimes a subi plusieurs fois. Loin d'être un mal virtuel, les cyberviolences ont un impact extrêmement lourd sur la santé des victimes, mais également pour leur épanouissement relationnel, familial, scolaire et professionnel. Les conséquences peuvent être extrêmes et 14% des victimes déclarent avoir tenté de se suicider suite aux violences subies.

Au vu de cet état des lieux, il est aujourd'hui proposé que la ville de Sceaux adopte la « Charte pour ELLES » et réaffirme l'engagement de l'équipe municipale pour lutter contre les violences faites aux femmes quelles que soient leurs formes, au sein de la collectivité et auprès de ses administrés.

Le signataire de la charte s'engage à :

- soutenir le respect en ligne à l'égard des femmes,
- lutter contre la banalisation des stéréotypes sexistes,
- respecter l'intimité et l'image des femmes,
- contribuer à faire vivre une culture positive et une inclusion en ligne,
- mettre en valeur cette charte.

En mars 2024, la ville de Sceaux renouvelait sa signature de la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », dont la version actualisée en 2022 dénonce les cyberviolences et promeut l'inclusion numérique. La lutte contre le cyberharcèlement et les violences sexistes et sexuelles en ligne s'intègre ainsi pleinement dans le plan d'action municipal en faveur de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, à ce jour, seules des personnes physiques ont signé la charte. La Ville serait ainsi la première personne morale, et première collectivité territoriale, signataire de la « Charte pour ELLES ». Montrant l'exemple, la Ville inviterait ses partenaires institutionnels à s'engager à leur tour et à utiliser leurs pouvoirs pour lutter contre cette forme de violences à l'égard des femmes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte jointe et d'autoriser le maire à la signer.